

AFFAIRE N°27 - Dénomination de voies publiques à la Montagne.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En vue de doter tous les foyers dionysiens d'une adresse postale précise, l'administration des PTT procède actuellement, en liaison avec la Mairie, au numérotage des immeubles du centre ville et des écarts.

Cette numérotation va de pair avec l'attribution d'un nom à toutes les voies publiques qui n'en possèdent pas encore.

C'est ainsi que vous sont aujourd'hui proposés les noms suivants pour la Montagne :

- CD 41, du lieu-dit "les Trois Bancs" au chemin de Cotte : Route des Eucalyptus
- CD 41, du chemin de Cotte au chemin des Poincétias (ex-chemin du Foyer Rural) : route des Palmiers
- CD 41, du chemin des Poincétias au PK 12 : route des Bougainvillées
- Voie reliant le CD 41 (au niveau du Ruisseau Collet) au chemin des Poincétias : chemin des capucines
- Voie de la Cité du Secours Catholique : chemin des Liserons.

Je vous demande votre avis sur ces propositions.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Après discussions et considérant la densité des constructions dans le tronçon du D 41, compris entre le chemin de Cotte et le chemin des Poincétias, le Conseil adopte, à l'unanimité, les propositions faites, à l'exception du CD 41 qui sera divisé en quatre tronçons ainsi dénommés :

- Route des Eucalyptus du lieu-dit "les Trois Bancs" au chemin de Cotte
- Route des Palmiers du chemin de Cotte au chemin du Ruisseau Blanc
- Route des Bougainvillées du chemin du Ruisseau Blanc au chemin des Poincétias
- Route des goyaviers du chemin des Poincétias au PK 12.

tias

Uu

Saint Denis, le 10 mai 1978

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé: Patrick MAGNIER

Pour copie conforme

Le Directeur des Finances

et des Collectivités locales

Le Chef de Bureau délégué

J. LACOSTE